



Académie de Nancy-Metz

**Proposition de loi de l'école élémentaire
de Raon aux Bois**

Circonscription de M. Christophe NAEGELEN

Soumise au jury national réuni le 3 mai 2021

PARLEMENT DES ENFANTS
25 ème édition

*Proposition de loi visant à favoriser la consommation des produits alimentaires
locaux.*

Présentée par :

*Milann, Louanne, Emma, Gabriel, Léona, Louane, Nolhan, Matéo, Adèle, Amélia, Angéla, Janis,
Lana, Jade, Ambre, Félix, Léa, Rose, Maé, Lucas.*

*Élèves de la classe de CM2 - École de RAON AUX BOIS
Enseignant : Rémi Margaine*

Exposé des motifs

Lors de la dernière « Semaine du goût », un maraîcher du village est venu dans notre classe pour nous présenter les fruits et légumes locaux. Il nous a fait goûter des légumes bio. Nous avons trouvé qu'ils étaient frais et bons.

Nous avons lu des documents sur l'alimentation. Selon une étude récente, plus de 80 % des consommateurs disent qu'acheter désormais des produits locaux, c'est bien pour notre santé. En effet un aliment est sûrement traité pour être transporté sur une longue distance.

De plus, pour un transport long, un fruit est cueilli pas tout à fait mûr, il aura donc moins de saveur. Ne pas utiliser de longs transports permet de garder le bon goût des aliments et les nutriments n'ont pas le temps de s'altérer. Les aliments ont plus de fraîcheur et de saveur quand ils sont vendus là où ils sont cultivés ou produits.

Beaucoup de personnes veulent aussi que les aliments soient produits près de chez eux car cela sert à diminuer les gaz polluants dus aux transports. Si un produit est fabriqué près de chez nous, il y a moins de trajet à faire : le gaz carbonique rejeté est plus faible et si on peut diminuer l'effet de serre de la planète, c'est essentiel pour la vie sur terre.

Au moins sept Français sur dix affirment qu'ils font maintenant attention à la provenance de leurs produits achetés et près de quatre personnes sur dix disent qu'ils achètent souvent des produits locaux.

Mais un Français sur deux estime que les produits alimentaires locaux sont plus chers que les autres. Nous pensons que si les prix étaient plus bas, cela permettrait d'augmenter la consommation « locale ».

Agir sur notre alimentation pour respecter l'environnement, adopter une alimentation écoresponsable : voilà pourquoi nous devrions tous manger local. Or la phrase « manger local » ne veut pas dire la même chose pour tout le monde, manger local signifie consommer des choses cultivées ou produites près de chez nous. Le maraîcher qui est venu en classe nous a dit que le critère local pouvait s'appliquer à un aliment produit à plusieurs centaines de kilomètres du lieu de consommation...

Nous pensons alors que l'appellation « produit local » doit être améliorée, bien définie. Nous pensons aussi que les relations les plus courtes possibles entre producteurs et consommateurs doivent être encouragées.

Pour la planète, mais aussi pour retrouver une meilleure santé avec des aliments plus frais et moins pollués, et moins chers aussi pour que tout le monde puisse en profiter, nous proposons ce texte de loi.

Proposition de loi visant à favoriser la consommation des produits alimentaires locaux.

Article 1

Les aliments sont appelés « locaux » lorsqu'ils sont produits à moins de 100 km et lorsqu'il y a, au maximum, un seul intermédiaire entre producteur et consommateur.

Article 2

Le label « produit local » est créé : l'aliment doit correspondre aux critères de l'article 1.

Article 3

La taxe due à l'État sur les aliments locaux est diminuée : la diminution est compensée par une taxe sur les camions qui traversent la France.

Article 4

Dans les cantines des établissements publics, la part des produits alimentaires locaux doit être d'au moins 70 %.